

18 présent.e.s, 5 absent.e.s excusé.e.s, 4 procurations [Bénédicte Daras (procuration à Gaby Peton), Michèle Rousseau (procuration à Monique Monfort), Claudie Guénolé (procuration à Philippe Sandrin), Thomas Le Reun (procuration à Rémy Strullu), Jean-Marc Jaouen].

0. Compte rendu du Conseil municipal du 3 décembre 2018

Le Maire, Pierre Plouzenec fait lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal, qui est adopté à la majorité (20 pour, 1 abstention -Jocelyne Kervella-Lainé, 1 contre Claude Conrod).

Brigitte Brémaud, conseillère municipale déléguée est ensuite élue (22 pour) secrétaire de séance.

1. Aménagement du bourg – Modification du COPIL

Pierre Plouzenec, le Maire, rappelle la délibération du 26 juin 2017, relative à l'aménagement du bourg et propose à l'assemblée d'adopter une modification de la composition du COPIL. En effet, il semble opportun d'intégrer la communauté de communes du haut pays bigouden (CCHPB) dans la mesure où les deux entités vont travailler en co-maîtrise d'ouvrage. Deux membres en seraient intégrés, un titulaire et un suppléant.

La CCHPB propose en titulaire Michel Burel, vice-président en charge de l'eau et en suppléant Thierry Le Gall, Vice-président en charge de l'assainissement.

Le conseil après en avoir délibéré (19 pour – 1 abstention : Claude Conrod ; 1 contre : Jocelyne Kervella-Lainé), valide la proposition telle que présentée, autorise le Maire à engager les démarches s'y rapportant.

2. Aménagement du bourg - Convention de co-maîtrise d'ouvrage - CCHPB

Pierre Plouzenec, le Maire, présente aux conseillers la proposition de convention entre la commune et la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) dans le cadre de l'aménagement du bourg. Il explique qu'après échanges avec la CCHPB, il paraît plus intéressant pour chaque collectivité de travailler en co-maîtrise d'ouvrage. Ainsi, la CCHPB conservera les équipes de maîtrise d'œuvre dans chaque champ de compétence propre et gèrera directement les aspects financiers tant en dépenses qu'en recettes. La Commune travaillera avec un maître d'œuvre qui pilotera et coordonnera les opérations dans les différents domaines.

Le conseil après en avoir délibéré (20 pour, 2 contre : Claude Conrod et Jocelyne Kervella-Lainé) autorise le Maire à signer la convention telle que présentée et prévoit l'inscription budgétaire nécessaire à cette décision.

3. Circuits de randonnées – Autorisations de passage sur les chemins communaux

Annie Marzin, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement, porte à la connaissance de l'assemblée le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), les itinéraires de randonnée suivants :

- Circuit des moulins (pédestre)
- Boucle de St Kodélig (VTT)

Ce projet, proposé par la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) prévoit des itinéraires empruntant des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune. Annie Marzin propose d'en accorder l'autorisation.

Le conseil après en avoir délibéré (22 pour), valide la proposition et autorise le Maire à prendre toute disposition s'y rapportant.

4. Affaires foncières : acquisition & cession gratuite

Le Maire, Pierre Plouzenec, présente un premier dossier qui concerne des parcelles à Kerrest. Le service des domaines a été saisi pour une estimation de sa valeur, sachant que certaines parcelles se situent dans la zone de préemption du département. Il s'agit des parcelles cadastrées YA 423, YA 419, YA 450, YA 463, YA 447, YA 448.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (20 pour, 2 contre : Claude Conrod et Jocelyne Kervella-Lainé) autorise le Maire à procéder à l'acquisition pour un montant de 76 centimes le m², conformément à l'estimation des domaines et prévoit l'inscription budgétaire.

Annie Marzin, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement, présente le dossier suivant à Palud Pellan qui concerne une régularisation d'une cession gratuite datant de 1972. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZY234, d'une superficie de 18m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (22 pour), à l'unanimité autorise la cession de terrain telle que présentée.

5. Travaux de renforcement basse tension et effacement de Télécom

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, expose à l'assemblée le projet de renforcement du réseau de basse tension et d'effacement Télécom rue du moulin et Menez Leuré. La répartition entre le SDEF (Syndicat d'Équipement et d'Énergie du Finistère) et la Commune serait la suivante :

Les dépenses sont estimées à 56 200€ HT :

Réseau Basse Tension :	42 100 € HT
Réseau Télécom :	14 100 €

Conformément au règlement du SDEF, le plan de financement serait le suivant :

Financement SDEF :	42 100 €	pour la basse tension (100 %)
45 625 €	3 525 €	pour les télécommunications (25 %)
Financement Communal :	0 €	pour la basse tension (0 %)
10 757 €	10 575 €	pour les télécommunications (75 %)

Après en avoir délibéré à l'unanimité (22 pour), le conseil municipal valide la proposition, autorise le Maire à signer la convention en découlant et prévoit la dépense budgétaire.

6. Convention pour adhésion à la plate-forme Uzed

Pierre Plouzennec, le Maire, explique à l'assemblée, le principe du site UZED : créée par une star-up de Saint-Renan, c'est une plateforme de mise en relation entre collectivités territoriales afin de mettre en vente du matériel à recycler ou d'acquérir des biens d'occasion. Le site est également accessible aux particuliers et l'abonnement se monte annuellement à 250 €.

Après en avoir délibéré (20 pour, 2 contre : Claude Conrod et Jocelyne Kervella-Lainé), le conseil municipal valide l'adhésion telle que présentée (sous réserve que le site soit finalisé) et prévoit la dépense au budget.

7. Restauration des statues – dossier de subvention

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2018, relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage à Antoinette Le Quéré pour la restauration de deux statues de l'église, Saint-François d'Assise et Saint-Maturin, statues inscrites au titre des monuments historiques et de ce fait les travaux sont soumis à une autorisation des services, conformément au code du patrimoine.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) vient de donner son accord pour procéder à la restauration, les devis de restauration s'élèvent à environ 5 000 €HT. Le plan de financement serait le suivant :

Antoinette Le Quéré :	75 %
La DRAC :	25 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité (22 pour), le conseil municipal valide le plan de financement tel que présenté.

8. Délégation à la protection des données (DPD) – CDG29 – Avenant

Pierre Plouzennec, le Maire, rappelle la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2018, relative à la convention d'adhésion au service délégué de la protection des données (DPD) et explique l'avenant proposé par le centre de gestion du Finistère, qui prévoit la facturation directement à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Il est à noter que la CCHPB refacturera à chaque commune le montant de la prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (22 pour), autorise le Maire à signer l'avenant à la convention, telle que présenté et confirme l'inscription budgétaire.

9. Remboursement de frais

Pierre Plouzennec, le Maire, sollicite l'assemblée pour procéder à deux remboursements :

Le premier concerne l'acquisition de matériel informatique (10 disques SSD) et le second des décorations pour les décorations de Noël.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le premier remboursement (21 pour, 1 abstention : Pierre Plouzennec) pour les SDD à 175,12 €, puis le second remboursement (21 pour, 1 abstention : Véronique Le Scaon) pour un montant de 123,43€ TTC et prévoit l'inscription budgétaire.

Questions diverses

Pierre Plouzennec, le Maire, fait le compte-rendu du COPIL Mairie qui s'est tenu le 8 février dernier et présente à l'assemblée les esquisses issues de l'avant-projet sommaire. Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, explique les documents graphiques provisoires et les différents niveaux du bâtiment.

Le Maire informe ensuite des discussions avec l'association citoyenne pour la rénovation énergétique e-kêr, dont les objectifs sont notamment d'accompagner le changement et d'éveiller à l'éco-citoyenneté, qui serait intéressée par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit est de la mairie. Il précise qu'actuellement les études sont en cours pour analyser la faisabilité technique et financière du projet et qu'en aucun cas, il ne devrait retarder la réhabilitation du bâtiment.

Il explique à l'assemblée que l'avant -projet définitif (APD) de la rénovation de la mairie sera présenté lors d'une prochaine séance.

Le maire expose également la sollicitation du groupe citoyen « Ouest Cornouaille, vers un territoire à énergie positive » qui souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment Jules Ferry, grâce à une participation citoyenne. Il précise qu'à l'heure actuelle, le projet est à l'état de discussions. Parallèlement, le collectif souhaite animer une réunion publique qui sera organisée sous l'égide du grand débat national le 5 mars à 20 heures au foyer communal.

Gaby Peton, adjointe à l'action sociale et aux affaires scolaires, fait remonter le mécontentement des fermetures incessantes du bureau de poste. Le Maire informe qu'il a rencontré les services de la Poste qui souhaitent pouvoir installer un point relais chez un commerçant ou en mairie. Il reproche la politique délibérée de la Poste au niveau national qui organise la déstructuration du service public. Les élus souhaitent qu'il y ait toujours un service public sur la commune.

Alain Olivier, conseiller délégué, prévient de la recrudescence de vols sur la Commune et appelle à la vigilance sur la commune, notamment le vendredi, jour de marché.

Les diverses informations et dates sont portées à la connaissance des élus et la séance est levée à 21h40.

*VU pour être affiché le 25 février 2019
conformément à l'article 2121-25 du code général des
collectivités territoriales*

